



LE DENIER DE L'ÉGLISE, PREMIÈRE RESSOURCE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

Paris, lundi 14 février 2005

À travers ses différentes propositions et activités, l'Église contribue au vivre ensemble dans la société française. Cette part active est reconnue : pour 69 % des Français, l'Église joue un rôle important auprès des pauvres et des plus démunis et, pour 59 % d'entre eux, elle joue un rôle essentiel de lien social entre les personnes¹.

L'Église catholique assure ses missions grâce à la générosité des fidèles : depuis 1905, la première de ses ressources est le denier de l'Église, cette contribution financière versée annuellement par les catholiques à leur diocèse et destinée à assurer la vie matérielle des prêtres.

Les comptes de l'Église catholique en France sont gérés de manière décentralisée : à chacun des 95 diocèses revient la responsabilité de sa gestion. Le denier de l'Église n'échappe pas à cette règle : chaque diocèse mène sa campagne, puis récolte et gère les dons reçus.

Par égard pour ses donateurs, mais aussi pour se donner les moyens de mener à bien ses missions et projets, l'Église améliore la gestion de ses ressources et de ses charges, et cherche à développer l'information sur l'usage qui en est fait.

La collecte du denier de l'Église, dont les campagnes sont lancées courant février dans une majorité des diocèses français, est l'occasion pour chaque diocèse d'informer sur sa situation matérielle et sur ses priorités pastorales.

[1] Enquête Conférence des évêques de France-Tremplin, février 2003 (document accessible sur le site Internet www.cef.fr)



LE DENIER DE L'ÉGLISE, PREMIÈRE RESSOURCE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

Sommaire

1	L'Église catholique en France participe au vivre ensemble	3
2	Le denier de l'Église	4
3	Le denier de l'Église, première des ressources diocésaines	5
4	Emploi des ressources diocésaines	6
5	« Donner à l'Église les moyens d'agir » Entretien avec Mgr Laurent Ulrich	7



1

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE PARTICIPE AU VIVRE ENSEMBLE

L'Église accompagne et donne du sens aux événements de la vie

En 2002, 385 460 baptêmes ont été célébrés. La même année, 2 335 catéchumènes ont été baptisés, tandis que près de 10 000 adultes suivaient l'initiation chrétienne en vue de recevoir le baptême (en 2004, le nombre de baptêmes d'adultes a été de 2 539). En 2002, 171 016 premières communions et 58 044 confirmations ont été célébrées. En 2002, 110 409 mariages religieux ont été célébrés. En France, près de 80 % des funérailles sont célébrées par l'Église catholique.

L'Église accueille et agit auprès des plus démunis et des exclus

Le Conseil national de la solidarité, créé par l'assemblée plénière des évêques de France pour promouvoir les actions de solidarité, comprend 13 organismes dont le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement, qui soutient des projets de solidarité internationale et d'éducation au développement avec l'aide de 15 000 bénévoles), la DCC (Délégation catholique à la coopération, dont plus de la moitié des 456 volontaires se trouvait en 2003 en Afrique subsaharienne et Madagascar), le Secours catholique – Caritas France (regroupant, en 2003, 67 000 bénévoles et 934 salariés qui ont accompagné 1,6 million de personnes en France et soutenu plus de 600 projets internationaux sur les 5 continents, orientés vers l'urgence, la réhabilitation, le développement, la promotion de la paix, l'appui institutionnel et le plaidoyer).

L'Église participe à l'éducation des enfants et des jeunes

- L'enseignement catholique accueille, en 2004-2005, 13,33 % des élèves du primaire, 20,67 % des élèves du secondaire, 29,66 % des élèves de l'enseignement agricole ;
- L'enseignement supérieur catholique accueillait près de 50 000 étudiants en 2003 ;
- Aumônerie de l'enseignement public : en 2003-2004, sur 5 803 établissements scolaires recensés, 3 442 (59 %) sont dotés d'un service d'aumônerie, dont le fonctionnement et l'animation étaient assurés par 23 757 adultes ; la Mission étudiante, quant à elle, regroupait 212 aumôneries en 2004.

Rappel : En février 2003, 65 % des Français se disaient catholiques¹. En France métropolitaine, l'Église s'organise en 95 diocèses et environ 10 000 paroisses ; à son service, 107 évêques et 23 532 prêtres en activité en 2002, dont 17 935 prêtres diocésains ; 1 850 diacres en 2003 ; 773 séminaristes (121 ordinations ont été célébrées en 2003) ; les laïcs salariés étaient environ 5000 en 2003.

[1] Enquête Conférence des évêques de France-Tremplin, réalisée auprès de 800 personnes statistiquement représentatives de la population métropolitaine. Accessible sur le site Internet www.ccf.fr

3



2

LE DENIER DE L'ÉGLISE

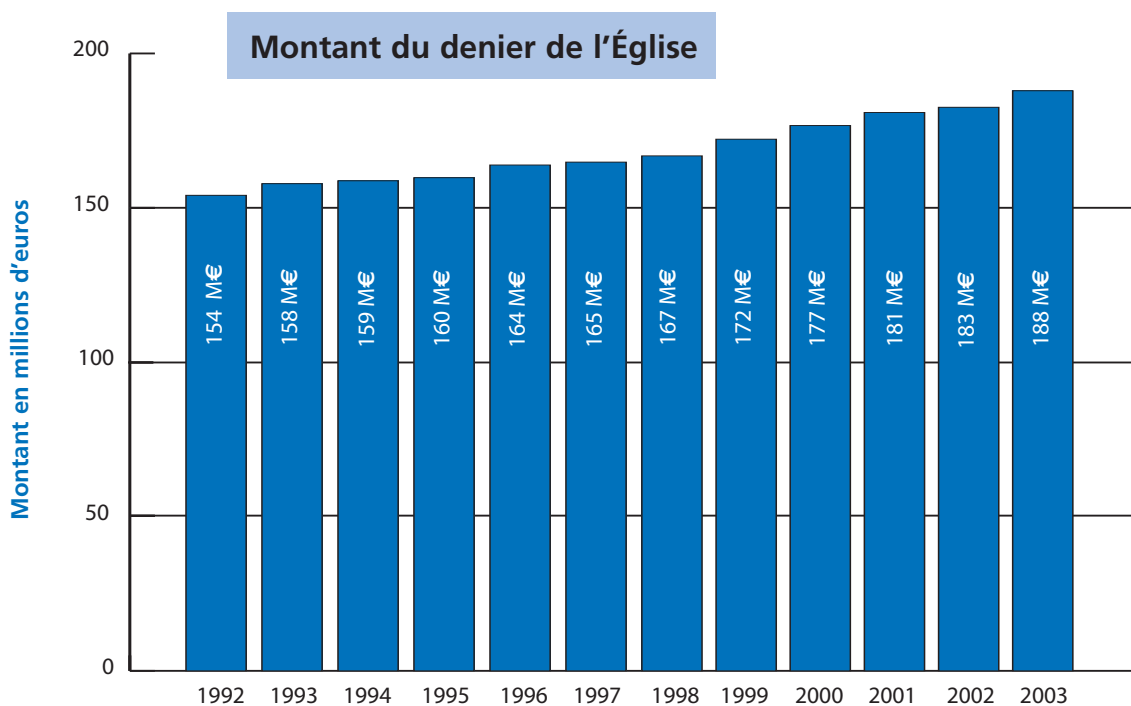
Le denier de l'Église est cette contribution financière versée annuellement par les fidèles à leur diocèse et destinée en particulier à assurer le traitement des prêtres et des laïcs salariés.

Chaque diocèse mène sa campagne d'appel aux dons, puis gère les fonds reçus.

En 2003, le denier de l'Église atteignait, pour l'ensemble des diocèses de France métropolitaine, un montant total de **188 millions d'euros, soit 42 % des ressources diocésaines**. Le nombre total de foyers donateurs était de **1,5 million**, et le montant moyen du don, de **133 euros** ¹.

Le montant du denier de l'Église a connu en 2003 une hausse légèrement supérieure à la hausse du coût de la vie (2,3 % pour l'année 2003).

4



L'Église suggère par exemple de donner la valeur d'une ou deux journées de travail, ou d'1 ou 2 % des revenus annuels...

Depuis le 1^{er} janvier 2005, 66 % du montant du don au denier de l'Église est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.

À noter : les frais de collecte du denier de l'Église sont de 3 %, chiffre à comparer aux ratios habituels des organismes collecteurs compris entre 10 et 20 %. Ce chiffre s'explique par la mobilisation, chaque année, de nombreux bénévoles pour les campagnes du denier.

[1] Source : Conférence des évêques de France

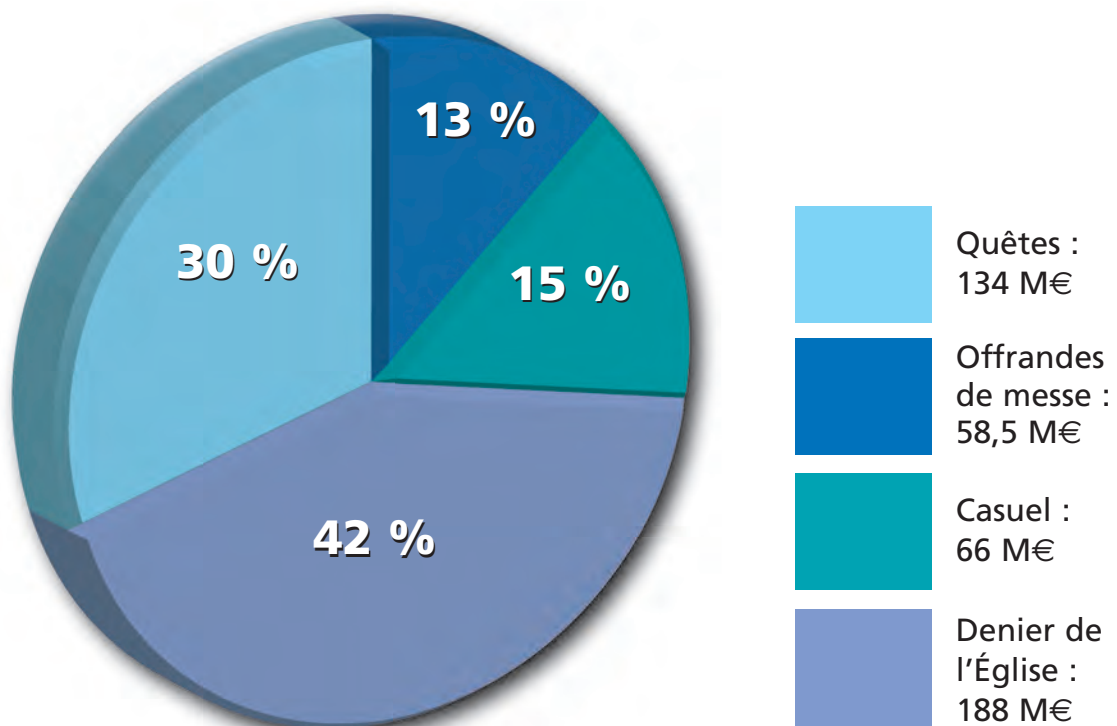


3

LE DENIER DE L'ÉGLISE, PREMIÈRE DES RESSOURCES DIOCÉSAINES

L'Église vit de la générosité des fidèles.

Répartition des quatre principales ressources diocésaines en 2003



5

En France métropolitaine¹, les quatre principales ressources de l'Église sont :

- Le denier de l'Église, collecté annuellement ;
 - La quête, collectée au cours des messes (à noter : les quêtes « spéciales », réalisées au cours de certaines messes ou à la sortie de l'église, reviennent intégralement aux œuvres concernées : Secours catholique, CCFD, etc. ; ou participation au fonctionnement de l'Église universelle : denier de Saint-Pierre) ;
 - Le casuel (offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages, enterrements) ;
 - Les offrandes de messes (dons effectués pour faire célébrer une messe à une intention particulière).
- > En 2003, le montant total de ces quatre ressources a été de 446,5 M d'euros.

Les autres ressources sont non récurrentes et exceptionnelles : dons et legs ; cierges et troncs ; manifestations (fêtes paroissiales par exemple) ; souscriptions particulières (construction d'une église...), revenus financiers.

[1] Hors diocèses concordataires, c'est-à-dire ceux de Metz et de Strasbourg.



4. EMPLOI DES RESSOURCES DIOCÉSAINES

Il n'existe pas de comptes globalisés pour l'Église catholique en France : Chaque diocèse est autonome et gère ses propres ressources en fonction de ses priorités. Pour cela, l'évêque est assisté d'un économiste diocésain et d'un conseil aux affaires économiques.

Globalement, en France métropolitaine, la répartition des charges diocésaines est la suivante :

- Traitements et retraites (dont charges sociales) des prêtres et évêques. Le traitement des prêtres varie de 750 à 920 euros net mensuel selon les diocèses. L'évêque reçoit le même traitement que les prêtres de son diocèse.
- Autres charges de personnel : rémunération des religieuses mises à disposition des diocèses par leur congrégation (près de 935 euros par mois versés à la communauté) et celle des laïcs salariés (si une très large majorité de laïcs sont bénévoles, 5 000 environ sont rémunérés – entre un SMIC et 1500 euros brut). Ces charges comprennent les cotisations sécurité sociale, CSG, RDS, etc.

> Les traitements, retraites et charges de personnel représentent plus de la moitié du total des charges diocésaines pour la grande majorité des diocèses.

- Frais de gestion, de fonctionnement et d'entretien, en particulier les charges liées à l'immobilier : les diocèses assurent l'entretien des édifices du culte appartenant aux communes (églises construites antérieurement à 1905) et ils financent la construction, les grosses réparations et l'entretien des églises qui leur appartiennent (construites après 1905, soit plus de 2000 édifices). Les diocèses ont la charge de l'entretien des presbytères et salles de réunion appartenant au domaine privé des communes, ainsi que la charge de la construction, de l'intégralité des réparations et des impôts afférents à ces mêmes locaux lorsqu'ils appartiennent à l'Église.

À noter : la loi interdit aux diocèses la possession d'immeubles « de rapport » ; il n'y a donc pas de contrepartie de recettes.

> Ces frais de gestion, fonctionnement et entretien représentent généralement plus du quart des charges diocésaines.

- Subventions aux services diocésains (catéchèse, aumôneries, pastorale familiale, etc.), médias diocésains (bulletins diocésains, radio, etc.) et solidarité.

> Ces subventions représentent en moyenne moins de 10 % des charges diocésaines.

Les charges diocésaines ont tendance à croître en raison de la hausse du coût de la vie, mais aussi parce que les projets sont nombreux et le dynamisme des fidèles fort. L'utilisation des ressources financières est l'objet d'une vigilance accrue des évêques.



« DONNER À L'ÉGLISE LES MOYENS D'AGIR »

ENTRETIEN AVEC MGR LAURENT ULRICH,
archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et Tarentaise,
président du Comité permanent pour les affaires économiques,
paru dans la revue *Catholiques en France*, n° 2, de février 2005

Catholiques en France : Pour un catholique, la participation au denier de l'Église relève-t-elle du don ?

MGR LAURENT ULRICH : Le denier de l'Église n'est pas un don de charité ou de solidarité, qui a sa logique propre. Il est davantage de l'ordre de l'impôt volontaire : « Je suis baptisé, j'adhère à l'Église et je considère qu'elle est une nécessité dans la société. Donc je la soutiens de la voix et du geste – et ce même si je ne suis pas un pratiquant régulier. Comme je sais qu'elle ne dispose pas d'autres ressources pour vivre, je participe volontairement à son financement en fixant le barème de ma participation de façon régulière et non pas émotive. » En fait, contribuer au denier de l'Église, c'est assumer une responsabilité en tant que fidèle pour que l'Église ait les moyens d'agir.

Catholiques en France : Pourquoi lancer les campagnes de denier de l'Église au moment du Carême qui correspond à une période d'appel au partage et au don dans l'Église ?

MGR LAURENT ULRICH : À l'origine, l'appel au denier du culte était lancé au moment de l'automne, après les récoltes, car nous étions alors dans une civilisation rurale. Depuis une vingtaine d'années, les enveloppes pour le denier de l'Église sont distribuées dans les diocèses en début d'année. C'est vrai qu'il peut y avoir une confusion avec le temps du Carême, mais la réalité c'est que la campagne dure toute l'année, avec un lancement au cours du premier trimestre et des rappels en cours d'année, notamment à la fin du printemps et à l'automne. Certains diocèses profitent aussi des périodes de vacances pour inviter les touristes à participer au denier dans leur lieu de villégiature. Le prélèvement automatique, qui se développe de plus en plus, permet également d'étaler le denier de l'Église sur toute l'année.

Catholiques en France : Existe-t-il un rééquilibrage financier entre les diocèses ?

MGR LAURENT ULRICH : Il n'y a pas de système de péréquation automatique, mais un système d'aide volontaire. Des diocèses qui ont plus de facilité participent à une caisse de solidarité qui vient en aide aux diocèses ayant des difficultés financières. En revanche, la péréquation est appliquée aux diocèses en ce qui concerne leur participation aux charges de la Conférence des évêques de France, suivant un indice qui est recalculé chaque année en fonction des ressources des diocèses. Un nouveau mode de calcul de cet indice, intégrant les charges notamment immobilières pesant sur les diocèses, est d'ailleurs à l'étude.